

**Arrondissement de BESANCON.
Réunion de collège public.**

Sujet N°5 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

- Les matières fondamentales à maîtriser à l'entrée au collège (non envisageable de rattraper le retard au collège) sont au minimum l'orthographe et les règles de calcul.
- Quelle que soit la matière, l'orthographe et l'expression écrite sont fondamentales. La maîtrise de la communication écrite et orale doit être un objectif important pour le collège. Cet apprentissage ne peut pas être que ludique mais nécessite un effort. Il paraît intéressant d'accorder un crédit à d'anciennes méthodes qui ont fait leurs preuves : copie, répétitions, mémorisation,...
- Actuellement, le code expressif des enfants est plutôt oral et le passage à l'écrit semble plus difficile. Ce phénomène est encore amplifié par des simplifications type SMS....
- Les corrections systématiques de toutes les fautes dans toutes les matières ont une valeur pédagogique. Les parents ont un rôle important à jouer en s'assurant au minimum que le travail a été fait. L'école quant à elle doit mettre en place les moyens pour soutenir les élèves et atteindre ces objectifs (redonner par exemple une place aux études dirigées pendant lesquelles les enfants bénéficient d'un encadrement et d'un soutien qu'ils n'ont pas toujours dans le milieu familial).
- Pour s'assurer de la maîtrise des acquis, il est important de réduire une hétérogénéité des classes trop importante actuellement. Des classes de réadaptation, des soutiens particuliers spécifiques ou des orientations au plus tôt dans des filières plus adaptées à l'élève doivent être privilégiées au système actuel qui a du mal à prendre en compte la diversité.
- L'adaptation des rythmes scolaires semble une voie de progrès intéressante. Un étalement de l'année scolaire sur des périodes plus longues doit permettre d'intégrer des activités type études dirigées ou autres.

Sujet N°16 : Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

- Les relations entre parents et professeurs sont souhaitables. Il faut cependant que chacun reste dans son domaine de compétences : les parents doivent accompagner, soutenir,...les professeurs devant garder la maîtrise de l'enseignement.
- La participation des parents à la vie scolaire est un devoir pour eux.
- Le corps social dans les établissements doit être développé, étoffé. Il a un rôle d'information important vis-à-vis des professeurs et un rôle de soutien vis-à-vis des familles.
- Un effort particulier est à faire pour le remplacement des professeurs absents. Cela aurait un effet bénéfique sur l'image de l'école et sur les relations parents/professeurs.
- Les temps de rencontres parents/professeurs sont essentiels. Afin de les développer, il serait intéressant d'introduire chaque fois que cela est possible la notion de convivialité.

Trois priorités pour l'Ecole :

1 Remettre en place les fondamentaux importants, orthographe notamment

2 La correction a une vertu pédagogique et formative indéniable

3 Tout le monde a des droits mais chacun a des devoirs !

Le professeur a le devoir d'enseigner

L'élève a le devoir d'apprendre

Le parent a le devoir de suivre et surveiller

Ces devoirs doivent être assumés dans le respect mutuel en privilégiant une bonne coordination.